

certaines réformes qui me paraissent urgentes.

1° Les concours *doivent être publics* mais, les invitations doivent être distribuées par le *Conservatoire uniquement*. Si les concours n'étaient pas publics les professeurs se donneraient moins de mal et puis on trouverait encore plus à redire au sujet des élèves non récompensés.

2° Il faudrait supprimer la lecture et ne faire déchiffrer qu'aux examens en étant plus difficile qu'on ne l'est en général pour cette épreuve.

Le morceau de lecture devrait être remplacé par un deuxième morceau d'exécution. Il est inadmissible de donner un 1^{er} prix d'après une exécution de cinq minutes. Cette année j'ai fait partie du jury (concours de piano femmes); une jeune fille qui avait un second prix, n'a pu obtenir le 1^{er} parce que le morceau était complètement défavorable à la conformation de sa main. Moi-même sachant cela, je n'ai pas pu voter pour elle et pourtant cette jeune fille est très méritante — elle se serait peut-être remontée avec une deuxième exécution et en somme on peut très bien avoir du talent et ne pas bien jouer la 2^{me} ballade de Chopin.

Nous possédons des pianistes qui ont une réputation faite depuis longtemps et qui ne peuvent pas jouer certaines œuvres de Chopin et Schumann.

Je ne vois rien à redire dans la composition des jurys. Le Directeur au contraire y a apporté d'excellentes réformes, en introduisant des éléments jeunes qui marchent vers l'avenir et qui supportent plus facilement les longues et dures épreuves à la place de bons grands pères qui dans le temps votaient le 1^{er} accessit à une jeune fille qui venait d'avoir le 1^{er} prix!!!

J'en ai vu de ce calibre là.

G. de LAUSNAV

M. Louis Feuillard

Comme son collègue Willaume, M. L. Feuillard connaît bien le Conservatoire. On s'étonne même que malgré sa situation très en vue, il n'ait jamais été appelé à faire partie des jurys d'examen et de concours. Peut être est-ce parce qu'il y compte toujours quelques élèves et qu'il a la loyauté de se récuser, ce que ne font pas toujours certains de ses confrères. M. L. Feuillard précise les points suivants de notre enquête:

1° Je suis de l'avis de M. Philipp; les élèves entrent au Conservatoire non pour travailler mais pour obtenir une récompense. D'ailleurs, beaucoup ne travaillent que pendant le mois du Concours. Demandez leur combien de temps ils consacrent aux gammes, exercices et études? Donc le concours a une mauvaise influence sur les études.

2° En matière artistique le concours n'est pas possible. Je me demande sur quelle base on s'appuie pour déclarer que l'élève X est plus fort que l'élève Y? Cela est si vrai que dans une salle de concours, il n'y a pas dix personnes du même avis. Quelquefois il peut se trouver un ou deux sujets qui mettent tout le monde d'accord mais pour le reste des candidats nous ne donnons que notre impression *personnelle*. Or, nous jugeons chacun différemment, l'un s'attache à la perfection du mécanisme, l'autre au brío, à la sonorité, au charme, etc.

De plus les élèves ayant chacun leur *nature propre* on ne peut les comparer dans le

même *Concerto*. Celui qui obtient un 1^{er} prix dans un Concerto de Schumann ne décrochera peut être pas un 2^{me} accessit dans celui d'Haydn et réciproquement. Les plus grands artistes ne sont pas bons dans tout; le célèbre Y joue mieux Chopin que Bach et son illustre confrère Z comprend mieux Beethoven que Schumann, cela d'ailleurs ne les empêche pas d'être tous deux de très grands artistes. Je sais bien qu'on m'objectera que ce ne sont pas des artistes qui concourent mais des élèves. Mais alors ce sont les professeurs qu'il faut juger puisque les élèves ne font que *réécouter* la leçon apprise! Dans ce cas, décernons les prix aux professeurs qui produisent de si bons perroquets. D'ailleurs dans un cas comme dans l'autre on ne peut juger sainement car tous les candidats possèdent le mécanisme suffisant pour ne pas *rater* une note du Concerto, on juge donc *seulement* sur l'interprétation.

L'Interprétation de qui??? De l'élève ou du professeur???

3° Donc suppression des concours et remplacements par des examens *sérieux* où les élèves présenteraient leur travail de l'année scolaire. Au bout d'un certain laps de temps, à déterminer, les élèves qui en seraient jugés dignes recevraient le diplôme de 1^{er} prix, licence, doctorat, le titre importe peu.

Comme stimulant, je voudrais *plusieurs auditions publiques* ou l'on ferait entendre les meilleurs élèves.

Ces auditions auraient l'avantage de faire apprécier les élèves non seulement comme soliste mais dans la musique de chambre et d'orchestre. Nous entendrions les meilleures *ébauches* de nos futurs compositeurs. On pourrait y donner des actes entiers d'opéras, d'opéra-comique, de comédie ou de tragédie.

Je n'insiste pas sur les avantages que cela présenterait pour nos futurs artistes lyriques ou dramatiques.

FEUILLARD

M. Lazare Lévy

« J'ai souvent réfléchi aux questions que vous me posez sur l'utilité ou la non-utilité des concours.

Le temps me manque pour vous dire tout ce que j'en pense.

Les concours ne devraient être accessibles qu'aux élèves possédant une culture musicale plus développée que celle qu'ils ont généralement (je parle pour les instrumentistes et surtout pour les chanteurs.

Bien qu'en matière artistique le concours soit extrêmement difficile, il peut quelque fois donner de bons résultats si les juges veulent bien pendant l'épreuve faire abstraction de leur personnalité (ce qui n'est pas toujours commode!)

Un célèbre pianiste m'a dit après un concours: « Dans tout jury, il y a un public » Il voulait sans doute prouver la bonne foi de ce jury.

Eh bien à mon avis c'était le plus gros reproche à lui adresser.

Le jugement rendu par un jury doit être plus pensé, plus motivé que l'enthousiasme d'une foule.

« Les concours stimulent le zèle des élèves » disent les partisans de ces épreuves.

Eh bien c'est vraiment regrettable: ceux qui ne travaillent que pour obtenir des diplômes ne méritent pas d'être encouragés.

Le meilleur, le plus sur moyen de con-

naître l'utilité des concours consisterait à les supprimer provisoirement.

Vous savez bien que c'est impossible!

Lazare Lévy

M. Pierre Séchiari

Un des plus brillants parmi les élèves du Conservatoire, M. Pierre Séchiari a acquis aujourd'hui comme chef d'orchestre une situation prépondérante qui donne à son avis une réelle valeur. Le voici:

« L'enquête que vous entreprenez au sujet des concours du Conservatoire est des plus intéressantes et des plus utiles pour l'avenir des jeunes artistes et c'est avec un réel plaisir que j'envoie au *Monde Musical* mon opinion personnelle sur le petit questionnaire qu'il m'a adressé.

Prenons tout d'abord, si vous le voulez bien, pour exemple un élève instrumentiste ou chanteur à ses débuts et suivons le progressivement pendant ses études. Le Conservatoire ne donnant aucune indication aux postulants sur le choix des morceaux qu'ils doivent présenter pour être admis, ceux-ci peuvent jouer la *Valse bleue* ou la *Marseillaise* (ce dernier cas s'est déjà vu) si bon leur semble. Cette facilité de choisir les morceaux d'examen ouvre le concours à un nombre exagéré d'élèves absolument nuls, fatigue inutilement le jury et rend son choix des plus pénibles.

Une fois admis au Conservatoire, que fait l'élève ou plutôt que lui fait-on faire? On le débrouille tant bien que mal, sans aucun programme d'études défini à l'avance — On lui fait ensuite travailler un morceau en vue de l'examen d'admission au concours et s'il est admis à ce dernier on lui serine pendant un mois la pièce de concours, alors qu'au bout de 8 jours il la connaît déjà par cœur! au bout de son année, l'élève aura donc épluché de droite et de gauche quelques études mais, il n'aura appris réellement que deux morceaux en 9 mois de travail!

Abordons maintenant la question des concours: leur utilité à mon avis est incontestable car ils stimulent l'émulation des élèves mais leur programme est dérisoire et insuffisant. Que demande-t-on et comment juge-t-on un élève? On lui demande l'exécution d'un morceau qui dure de 5 à 10 minutes et si ce morceau imposé ne convient pas à ses moyens, s'il est impressionné par ce début forcé en public et fait preuve de quelque défaillance, le voilà sur le carreau, jugé indigne d'une récompense, alors que l'un de ses camarades mieux favorisé par le sort et d'un talent moindre, pourra obtenir un 1^{er} prix — Est-ce logique? non et mille fois non!

Dans les lycées, les élèves ont un programme détaillé des questions qui peuvent leur être soumises au concours, en dehors des compositions qu'ils préparent; on ne les juge pas sur une ou deux questions, mais sur l'ensemble de leurs connaissances personnelles et les concours ne sont pas prétexte à une exhibition publique. — Le Conservatoire est, lui aussi, un lycée musical et doit employer les mêmes moyens.

Plus de concours publics mais, des concours plus sévères et plus équitables par leur forme. Que ces concours soient divisés en deux ou trois épreuves qui comporteront en outre du morceau imposé par le jury, un morceau au choix de l'élève, une importante pièce à déchiffrer et une à transposer; enfin, que le jury puisse dire